

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 159

23 janvier 2013

SOMMAIRE

1798 European Loan 1 S.à r.l.	7601	Pace Invest S.A.	7591
1798 European Loan 2 S.à r.l.	7603	Panoptic Luxembourg S.A.	7631
Amboyna Cay S.A.	7586	P.D. & C. S.A.	7630
Austru S.A.	7624	Pelmo S.A.	7610
Bond Absolute Return	7587	Penisola Estates S.à r.l.	7591
Build International S.A.	7589	P.F. Retail B	7630
DWS G-SIFs Hybrid Bond Fund	7588	PKB International S.A.	7586
DWS G-SIFs Hybrid Bond Fund	7588	Poirel Investments S.A.	7586
Garage Simon du Nord S.A.	7589	P.T.S. GmbH	7631
GS&P Fonds	7591	Redsquare Private Equity SICAR S.à r.l.	7588
Hunter International S.A.	7589		7588
Initiative Internationale S.A.	7590	Saxonia Trust Holding S.A.	7591
International Real Estate Properties S.A.	7587	Sea Horse Investments S.A.	7631
.....	7587	Select-Location S.à r.l.	7599
Juno Properties S.à r.l.	7629	Sericom Holding SPF	7631
Kaamar Investments International Holding	7590	Stabulum S.à r.l.	7631
S.A.H.	7590	Stabulum S.à r.l.	7631
M77 Group S.A.	7592	Syneton Lux	7632
M7 Group S.A.	7605	TB Metal, S.à r.l.	7632
Mikro Kapital	7629	Tectia Licensing S.à r.l.	7632
Miland Holding s.à r.l.	7590	The Glove Technology	7632
Minoil Holding SPF	7629	Turquoise Finances (Luxembourg)	7632
Mode A3 Sàrl	7629	Turquoise Finances (Luxembourg)	7632
Motion II German Holdings S.à r.l.	7630	Urbaterre S.A.	7588
Motion II German Holdings S.à r.l.	7630	Weather Capital S.à r.l.	7588
Northam Property Funds FCP-FIS	7591	Wise Management S.à r.l.	7587
North Star Participations S.A.	7629	WTC Holdings S.à r.l.	7596
NT 3 S.A.	7630	WTC Sub-Holdings S.à r.l.	7596
Olux S.A.	7630		

PKB International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.410.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu Extraordinairement le 8 février 2013 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013011285/1023/16.

Amboyna Cay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.842.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 8 février 2013 à 17:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013011286/795/17.

Poirel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.217.

You are hereby invited to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders to be held on 1 February 2013 at 2.30 p.m. CET at 2-4 rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of (i) the report of the board of directors of the Company (the Board of Directors) with respect to the annual accounts of the Company for the financial year ending on 31 December 2011 (the Management Report 2011) and (ii) the report of the statutory auditor (commissaire aux comptes) (the Auditor) of the Company (the Auditor Report 2011) relating to the annual accounts of the Company for the financial year ending on 31 December 2011 (the Annual Accounts 2011);
2. Presentation and approval of the Annual Accounts 2011;
3. Allocation of the results for the financial year of the Company ending on 31 December 2011;
4. Vote on the dissolution or continuation of the Company in accordance with article 100 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended;
5. Discharge given to the Board of Directors as well as to the Auditor of the Company for the performance of their duties for the financial year of the Company ending on 31 December 2011;
6. Decision to renew the mandate of Mr. François Pfister as a director of the Company, for a period ending at the date of the annual general shareholders' meeting of the Company to be held in 2017;

7. Decision to renew the mandate of Mr. Michael Whittingdale as a director of the Company, for a period ending at the date of the annual general shareholders' meeting of the Company to be held in 2017; and
8. Approval of the resignation of the Auditor of the Company and appointment of a new auditor (commissaire aux comptes) in replacement.

No shareholder of the company was presented and represented at the first annual general meeting of shareholders duly convened on 31 December 2012 at 2.30 p.m. at the same place and with the same agenda (except item 8), which has been included in the agenda due to the resignation of the Auditor). As a result the annual general meeting of shareholders was not regularly constituted and could not validly deliberate and vote on the items of the aforementioned agenda.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013005826/33.

International Real Estate Properties S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 124.328.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 31 janvier 2013 à 15.00 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011.
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2011.
3. Rapport du liquidateur sur l'état de la liquidation.
4. Décharge au liquidateur.
5. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social de la société.

Le liquidateur.

Référence de publication: 2013005825/1429/19.

Bond Absolute Return, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Bond Absolute Return modifié au 19 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, décembre 2012.

Signatures

IPConcept (Luxemburg) S.A.

Référence de publication: 2012166889/11.

(120220342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Wise Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.528.

EXTRAIT

Les comptes annuels de la société du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012166380/14.

(120218800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

DWS G-SIFIs Hybrid Bond Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsverglement - Besonderer Teil - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Référence de publication: 2013006801/9.

(130007422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

DWS G-SIFIs Hybrid Bond Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsverglement - Allgemeiner Teil - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Référence de publication: 2013006802/9.

(130007425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Redsquare Private Equity SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 138.441.

Extrait de la décision de l'actionnaire unique en date du 25 octobre 2012

Par décision en date du 25 octobre 2012, l'actionnaire unique de la Société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois REDSQUARE Sàrl, dont le siège social est sis à L-1420 Luxembourg, 5-11 Avenue Gaston Diderich, RCS N°132.276, a décidé de transférer le siège social de L-1855 Luxembourg, 35 a AV J.F. Kennedy à L-1420 Luxembourg, 5-11 avenue Gaston Diderich.

Pour extrait conforme

Pierre THIELEN

Référence de publication: 2013008087/15.

(130008771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Weather Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, Place de France.

R.C.S. Luxembourg B 98.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WEATHER CAPITAL S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012166384/11.

(120218744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Urbaterre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.046.

Les documents de clôture de l'année 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166361/10.

(120218718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Build International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 16.428.

CLÔTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 29 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme BUILD INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a été dénoncé en date du 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Franck DECONINCK

Le liquidateur

Référence de publication: 2013009005/16.

(130009925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Hunter International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.855.

CLÔTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 29 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme HUNTER INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été dénoncé en date du 28 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Franck DECONINCK

Le liquidateur

Référence de publication: 2013009015/16.

(130009928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Garage Simon du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 64, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.360.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 12 novembre 2012.**Résolutions:*

Le mandat du réviseur d'entreprises EUROLUX AUDIT S.à r.l. venant à échéance au terme de la présente assemblée, l'assemblée générale décide de ne pas renouveler son mandat. Etant donné que la société accomplit de nouveau les critères d'une petite société tels que visés à l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002, GARAGE SIMON DU NORD S.A. est dispensé de son obligation de nommer un réviseur d'entreprises.

De ce fait, l'assemblée générale décide de nommer la société KOBU S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B84077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, au poste de commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

GARAGE SIMON DU NORD S.A.

Référence de publication: 2012166794/19.

(120219932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Initiative Internationale S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.418.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 29 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme INITIATIVE INTERNATIONALE S.A., dont le siège social à 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été dénoncé en date du 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Franck DECONINCK

Le liquidateur

Référence de publication: 2013009016/16.

(130009929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Kaamar Investments International Holding S.A.H., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 26.109.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 29 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme KAAMAR INVESTMENTS INTERNATIONAL HOLDING S.A.H., dont le siège social à 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg a été dénoncé en date du 18 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Franck DECONINCK

Le liquidateur

Référence de publication: 2013009017/16.

(130009927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Miland Holding s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 101.980.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 18 décembre 2012 que les parts sociales de la société de EUR 125,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'actionnaire	Nombre de parts sociales
Mr. Ahlen Jan Hakan Trädgårdsgatan 50D, 734 39 Hallstahammar, Sweden	0
Mr. Gombrii, Bror Mikael Högländsvägen 27, 183 57 Täby, Sweden	100
TOTAL	100

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167005/19.

(120220927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Saxonia Trust Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 38.628.

CLÔTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 29 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme SAXONIA TRUST HOLDING S.A., dont le siège social à 36-38, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg a été dénoncé en date du 3 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Franck DECONINCK

Le liquidateur

Référence de publication: 2013009024/16.

(130009930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

GS&P Fonds, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS&P Kapitalanlagegesellschaft S.A.

Référence de publication: 2013010573/8.

(130011944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Penisola Estates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 80.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167113/10.

(120220365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Northam Property Funds FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de janvier 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Northam Property Funds Managment S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013011079/10.

(130012920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Pace Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 152.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167126/10.

(120220281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

M77 Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 157.989.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of December.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary public, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M7 Group S.A., a public limited company ("société anonyme") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 148.073 (the "Sole Shareholder" or the "Absorbing Company"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Absorbing Company is the sole shareholder of M77 Group S.A., a public limited company ("société anonyme") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 December 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") on 18 March 2011 number 511 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.989 (the "Absorbed Company") further to the completion of the transfer by CDS Holdco I B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 38 Jan van der Heydenstraat, 1221 EJ HILVERSUM, the Netherlands registered with the Netherlands Chamber of Commerce under number 32122601, of all the shares of the Absorbed Company to the Absorbing Company on 28 December 2012.

The articles of association of the Absorbed Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Francis Kessler on 14 March 2012, published in the Mémorial C on 31 March 2012 number 850.

II.- It is intended to merge the Absorbed Company into the Absorbing Company (the Absorbed Company together with the Absorbing Company being referred to as the "Merging Companies").

III.- That the 31,000 (thirty one thousand) shares of a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Absorbed Company, are represented so that the Sole Shareholder of the Absorbed Company can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder of the Absorbed Company expressly states having been duly informed beforehand.

IV.- That the provisions of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the "1915 Law") regarding the simplified-domestic mergers have been fulfilled:

- Publication on 26 November 2012 of the merger plan in the Mémorial C number 2860, one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger plan;

- Deposit of the documents required by Article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Absorbed Company one month before the date of the general meetings of the Merging Companies.

V.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Acknowledgement of the Merger Project;
3. Approval of the Simplified Merger; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was unanimously approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution

It was resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current extraordinary general meeting. The Sole Shareholder acknowledges having been sufficiently informed of the agenda and confirms that it considers the extraordinary general meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It was further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledged that:

I.- It is intended to merge the Merging Companies by way of a simplified merger, pursuant to the terms and conditions of Article 265 and following and notably Article 278 of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law") whereby the Absorbed Company will cease to exist, and its entire assets and liabilities will be transferred to the Absorbing Company (the "Simplified Merger").

II.- The provisions of the Law regarding the Simplified Merger have been fulfilled:

- Publication on 26 November 2012 of the Merger Project (as defined below) in the Mémorial C number 2860, no later than one month before the date of the extraordinary general meeting convened to decide on the Merger Project;
- Availability of the documents required by Article 267 of the Law at the registered office of the Absorbed Company no later than one month before the date of the extraordinary general meeting of the Absorbed Company.

III. - The Sole Shareholder declares that it has knowledge of the Merger Project relating to the Simplified Merger.

The Simplified Merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Absorbing Company.

Merger Project

The Sole Shareholder notes that the board of directors of the Absorbed Company has approved the draft of common terms of merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company (the "Merger Project") on 20 November 2012.

The Sole Shareholder notes that the Merger Project was approved by the board of directors of the Absorbed Company on 20 November 2012.

The Sole Shareholder notes that the Merging Companies entered into the Merger Project on 20 November 2012.

In addition, the Merger Project was published in the Mémorial C, number 2860 of 26 November 2012, in accordance with Article 262 of the Law.

Public documentation

In accordance with Article 267 (1) a) and 267 (1) b) of the Law as appropriate, the legal documentation in relation to the Simplified Merger has been made available for inspection by the Sole Shareholder of the Absorbed Company at the registered office of the Absorbed Company.

The Sole Shareholder declares that it and the sole shareholder of the Absorbing Company have both waived (i) the examination and the report on the Merger Project by one or more independent expert(s), in application of article 266 (5) of Law, (ii) their right to examine a detailed written report drawn up by the administrative and management bodies of each of the Merging Companies, in application of article 265 (3) of the Law and (iii) their right to have accounting statements dated less than three months preceding the date of the present Merger Project in case the last annual accounts relate to a financial year which ended more than six months before that date, in application of article 267 (1) subparagraph 2 of the Law, pursuant to written resolutions dated 20 November 2012.

The Sole Shareholder finally declare that it and the sole shareholder of the Absorbing Company, have both waived their right to inspect the annuals accounts for the financial year 2011 of the Absorbing Company.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the Simplified Merger, which is described in the Merger Project and published in the Mémorial C number 2860 of 26 November 2012, in all its provisions and its entirety, without exception and reserves.

The Sole Shareholder further resolved to carry out the Simplified Merger by transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, to the Absorbing Company.

From an accounting standpoint, the Simplified Merger will be effective as from 1st January 2012 as provided for in the Merger Project. However, the Simplified Merger shall take effect between the Merging Companies as at the date of the latest extraordinary general meeting of the Merging Companies to be held before a Luxembourg notary approving the Simplified Merger as stated in Article 272 of the Law (the "Effective Date").

The Simplified Merger shall become effective towards third parties as at the latest date of (i) the publication in the Mémorial C of the minutes of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company approving the Simplified Merger or (ii) the publication in the Mémorial C of the minutes of the extraordinary general meeting of the Absorbed Company approving the Simplified Merger as stated in Article 273 of the Law, on which date notably the transfer of the totality of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company will intervene by operation of law.

As a result of the Simplified Merger, the Absorbed Company will cease to exist and its assets and liabilities shall be transferred by operation of law to the Absorbing Company under universal succession of title. No new shares will be issued at the Effective Date.

In accordance with article 271 of the Law, the undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Simplified Merger and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to the Law.

There being no further business before the extraordinary general meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trente-et-unième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M7 Group S.A., une société anonyme constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social sis au 2, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.073 (l' "Associé Unique" ou la "Société Absorbante"),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La Société Absorbante est l'associé unique de M77 Group S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis au 2, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire public résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") le 18 mars 2011 numéro 511 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.989 (la "Société Absorbée") suite à la réalisation du transfert par CDS Holdco I B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis au 38 Jan van der Heydenstraat, 1221 EJ HILVERSUM, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 32122601, de toutes les actions de la Société Absorbée à la Société Absorbante le 28 décembre 2012.

Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés pour la dernière fois par acte dressé par Maître Francis Kessler le 14 mars 2012, publié au Mémorial C le 31 mars 2012 numéro 850.

II. Il est envisagé de fusionner la Société Absorbée dans la Société Absorbante (la Société Absorbée ensemble avec la Société Absorbante étant désignées comme les "Sociétés Fusionnantes").

III. Que les 31.000 (trente-et-un mille) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société Absorbée, sont représentées de sorte que l'Associé Unique de la Société Absorbée peut valablement se prononcer sur les points à l'ordre du jour duquel l'Associé Unique de la Société Absorbée déclare expressément avoir été préalablement informé.

IV. Que les dispositions de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales datée du 15 août 1915, telle que modifiée (la "Loi de 1915") concernant les fusions nationales simplifiées ont été remplies:

- Publication en date du 26 novembre 2012 du projet de fusion dans le Mémorial C numéro 2860, un mois avant la date des assemblées générales appelées à se prononcer sur le plan de fusion;

- Dépôt des documents requis par l'Article 267 de la Loi de 1915 au siège social de la Société Absorbée un mois avant la date des assemblées générales des Sociétés Fusionnantes.

V. – Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Agenda

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Acceptation du Projet de Fusion;
3. Approbation de la Fusion Simplifiée; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée générale extraordinaire. L'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et confirme qu'il considère l'assemblée générale extraordinaire valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

L'Associé Unique prend connaissance que

I.- Il est envisagé de fusionner les Sociétés Fusionnantes au moyen d'une fusion simplifiée, conformément aux termes et conditions de l'Article 265 et suivants et notamment l'Article 278 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi") par laquelle la Société Absorbée cessera d'exister, et son patrimoine entier sera transféré à la Société Absorbante (la "Fusion Simplifiée").

II.- Les dispositions de la Loi relative à la Fusion Simplifiée ont été respectées:

- Publication le 26 novembre 2012 du Projet de Fusion (tel que défini ci-après) au Mémorial C numéro 2860, pas plus tard qu'un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur le Projet de Fusion;
- Disponibilité des documents requis par l'Article 267 de la Loi au siège social de la Société Absorbante pas plus tard qu'un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante.

III.- L'Associé Unique déclare avoir connaissance du Projet de Fusion relatif à la Fusion Simplifiée.

La Fusion Simplifiée sera mise en oeuvre par l'apport de la totalité des actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exception ni réserves, à la Société Absorbante.

Projet de Fusion

L'Associé Unique note que le conseil d'administration de la Société Absorbante a approuvé la proposition de projet commun de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée (le "Projet de Fusion") le 20 novembre 2012.

L'Associé Unique note que le Projet de Fusion a été approuvé par le conseil d'administration de la Société Absorbée le 20 novembre 2012.

L'Associé Unique note que les Sociétés Fusionnantes ont signé le Projet de Fusion le 20 novembre 2012.

En outre, le Projet de Fusion a été publié au Mémorial C, numéro 2860 du 26 novembre 2012, conformément à l'Article 262 de la Loi.

Documentation Publique

Conformément à l'Article 267 (1) a) et 267 (1) b) de la Loi, la documentation légale relative à la Fusion Simplifiée a été mise à disposition de l'associé unique de la Société Absorbée pour inspection au siège social de la Société Absorbée.

L'Associé Unique déclare que lui et la Société Absorbante, en tant qu'associé unique de la Société Absorbée, ont tous deux renoncé à (i) l'examen et le rapport sur le Projet de Fusion par un ou plusieurs expert(s) indépendant(s), en application de l'article 266 (5) de la Loi, (ii) leur droit d'examiner un rapport écrit détaillé établi par les organes administratifs et de gestion de chacune des Sociétés Fusionnantes, en application de l'article 265 (3) de la Loi et (iii) leur droit de disposer d'états comptables datés de moins de trois mois précédents la date du présent Projet de Fusion, dans le cas où les derniers comptes annuels concernent un exercice social clôturé depuis plus de six mois avant la date, en application de l'article 267 (1) sous-paragraphe 2 de la Loi, en vertu de résolutions écrites datées du 20 novembre 2012.

L'Associé Unique déclare finalement que lui et l'associé unique de la Société Absorbante ont tous deux renoncé à leur droit d'inspecter les comptes annuels de la Société Absorbante de l'exercice social de 2011.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver la Fusion Simplifiée, telle que décrite dans le Projet de Fusion et publié au Mémorial C numéro 2860 du 26 novembre 2012, dans toutes ses dispositions et en son intégralité, sans exception ni réserves.

L'Associé Unique a ensuite décidé de réaliser la Fusion Simplifiée par le transfert de la totalité des actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

D'un point de vue comptable, la Fusion Simplifiée prendra effet à la date du 1^{er} janvier 2012, tel que prévu dans le Projet de Fusion. Cependant, la Fusion Simplifiée prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes à la date de la dernière assemblée générale extraordinaire des Sociétés Fusionnantes devant se tenir devant un notaire luxembourgeois afin d'approuver la Fusion Simplifiée ainsi qu'il en résulte de l'Article 272 de la Loi (la "Date Effective").

La Fusion Simplifiée sera effective vis-à-vis des tiers à la date d'occurrence en dernier lieu de l'un des événements suivants (i) la publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant la Fusion Simplifiée ou (ii) la publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée générale extraordi-

naire de la Société Absorbée approuvant la Fusion Simplifiée ainsi qu'il en résulte de l'Article 273 de la Loi, date à laquelle le transfert de la totalité des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante interviendra de plein droit.

En conséquence de la Fusion Simplifiée, la Société Absorbée cessera d'exister et la totalité de leurs actifs et passifs seront transférés par effet de la loi à la Société Absorbante par transmission de patrimoine universel. Il ne sera pas émis de nouvelles actions à la Date Effective.

Conformément à l'article 271 de la Loi, le notaire instrumentant certifie par la présente l'existence et la légalité de la Fusion Simplifiée et de tout acte, document et formalité incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à la Loi.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparant à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 janvier 2013. Relation: EAC/2013/381. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013010340/239.

(130011535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

WTC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.787.

WTC Sub-Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.183.

In the year two thousand twelve, on the twenty eighth day of December,

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) WTC Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 167.787, having a share capital of USD 25,001.-, incorporated pursuant a deed of the undersigned notary on 23 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1169 dated 9 May 2012, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 2 April 2012, published in the Mémorial number 1258 dated 21 May 2012,

here represented by Szilvia Sari, private employee, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of managers of WTC Holdings S.à r.l. (the "Board of Managers 1"), pursuant to resolutions taken by the Board of Managers 1 on December 19, 2012 (the "Resolution 1").

2) WTC Sub-Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 168.183, having a share capital of USD 16,672.-, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on 3 April 2012, published in the Mémorial number 1314 dated 26 May 2012, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of the undersigned notary on 10 August 2012, published in the Mémorial number 2335 dated 19 September 2012,

here represented by Szilvia Sari, private employee, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of managers of WTC Sub-Holdings S.à r.l. (the "Board of Managers 2"), pursuant to resolutions taken by the Board of Managers 2 on December 19, 2012 (the "Resolution 2").

Hereinafter, the Resolution 1 and the Resolutions 2 are collectively referred to as the "Resolutions".

The Resolutions, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:

MERGER PROJECT

1) Merging parties

- WTC Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 167.787, having a share capital of USD 25,001.- as absorbing company (hereinafter referred to as "Absorbing Company"), and

- WTC Sub-Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 168.183, having a share capital of USD 16,672.-, as absorbed company (hereinafter referred to as "Absorbed Company").

The Absorbing Company and the Absorbed Company are collectively referred to as "Merging Companies".

2) The Absorbing Company holds sixteen thousand six hundred seventy two (16,672) shares of the Absorbed Company, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company.

3) The Absorbing Company proposes to absorb the Absorbed Company by way of transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company, pursuant to the provisions of articles 278 through 280 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

4) As from the date of the notary deed enacting the merger between the Merging Companies, all operations and transactions of the Absorbed Company are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

5) As of the Effective Date (as defined below), all rights and obligations of the Absorbed Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the Absorbing Company. The Absorbing Company shall in particular take over debts as own debts and all payment obligations of the Absorbed Company. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

6) The Absorbing Company shall from the Effective Date (as defined below) carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date (as defined below) and in particular carry out all agreements existing, if any, with the creditors of the Absorbed Company and shall be subrogated to all rights and obligations from such agreements.

7) No special rights or advantages have been granted to the managers of the Merging Companies.

8) The sole partner of the Absorbing Company has, within one month from the publication of this merger project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, access at the registered office of the Absorbing Company to all documents listed in article 267 paragraph (1) a), b) and c) of the Law and may obtain copies thereof, free of charge.

9) One or more partners of the Absorbing Company holding at least 5% of the subscribed share capital of the Absorbing Company may within the time period set out in 8) above request the convening of a shareholders' meeting of the Absorbing Company to decide whether to approve the proposed merger.

10) Full discharge is granted to the managers of the Absorbed Company for the exercise of their mandate.

11) Subject to the rights of the sole partner of the Absorbing Company set out in 9) above, the dissolution of the Absorbed Company shall become effective and final one month after the publication of this merger project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Effective Date") and will lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the Law.

12) The Absorbing Company shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect the merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company. Insofar as required by law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities transferred by the Absorbed Company to the Absorbing Company.

13) The books and records of the Absorbed Company will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

14) As a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its issued shares shall be cancelled.

The undersigned notary public hereby certifies the existence and legality of the merger project and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging parties pursuant to the Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre,

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) WTC Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.787, ayant un capital social de USD 25.001,- constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1169 daté du 9 mai 2012, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, le 2 avril 2012, publié au Mémorial numéro 1258 daté du 21 mai 2012,

ici représentée par Szilvia Sari, employée privée, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du conseil de gérance de WTC Holdings S.à r.l. (le "Conseil de Gérance 1"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Conseil de Gérance 1 le 19 décembre 2012 (la "Résolution 1");

2) WTC Sub-Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.183 ayant un capital social de USD 16.672,-, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg, le 3 avril 2012, publié au Mémorial numéro 1314 daté du 26 mai 2012, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné le 10 août 2012, publié au Mémorial numéro 2335 daté du 19 septembre 2012,

ici représentée par Szilvia Sari, employée privée, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du conseil de gérance de WTC Sub-Holdings S.à r.l. (le "Conseil de Gérance 2"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Conseil de Gérance 2 le 19 décembre 2012 (la "Résolution 2");

Ci-après, la Résolution 1 et la Résolution 2 sont collectivement dénommées les "Résolutions".

Les dites Résolutions, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

PROJET DE FUSION

1) Parties à la fusion:

- WTC Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.787, ayant un capital social de USD 25.001,-, comme société absorbante (la "Société Absorbante"); et

- WTC Sub-Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.183, ayant un capital social de USD 16.672,-, comme société absorbée (la "Société Absorbée").

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont collectivement dénommées les "Sociétés Fusionnantes".

2) La Société Absorbante détient seize mille six-cent soixante-douze (16.672) parts sociales dans la Société Absorbée, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée.

3) La Société Absorbante propose d'absorber la Société Absorbée par voie de fusion par acquisition suivant les dispositions des articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

4) A partir de l'acte notarié implémentant la fusion entre les deux Sociétés Fusionnantes, toutes les opérations et les transactions de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

5) A partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous), tous les droits et obligations la Société Absorbée vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la Société Absorbante. La Société Absorbante assumera en particulier toutes les dettes comme ses dettes propres et toutes les obligations de paiement de la Société Absorbée. Les droits et créances de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec l'intégralité des sûretés, soit in rem soit personnelles, y attachées.

6) La Société Absorbante exécutera à partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, de la Société Absorbée tels que ces contrats et obligations existent à la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats.

7) Aucun droit ou avantage particulier n'a été attribué aux gérants des Sociétés Fusionnantes.

8) L'associé unique de la Société Absorbante a le droit, pendant un mois à compter de la publication de ce projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de prendre connaissance au siège social de la Société Absorbée

de tous les documents énumérés à l'article 267, alinéa (1) a), b) et c) de la Loi et peut en obtenir copie intégrale, sans frais.

9) Un ou plusieurs associé(s) de la Société Absorbante disposant au moins de 5% du capital souscrit de la Société Absorbante a/ont le droit, pendant le délai indiqué sous le point 8) ci-dessus, de requérir la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

10) Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société Absorbée pour l'exercice de leur mandat.

11) Sous réserve des droits de l'associé unique de la Société Absorbante tels que décrits sous le point 8) ci-dessous, la dissolution des Société Absorbée 1 et Société Absorbée deviendra effective et définitive un mois après la publication de ce projet de fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Date de Réalisation") et conduira simultanément aux effets tels que prévus par l'article 274 de la Loi.

12) La Société Absorbante devra elle-même accomplir toutes les formalités, y compris les publications telles que prévues par la loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'entrée en vigueur de la fusion et au transfert et cession des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante. Dans la mesure où la loi le prévoit, ou lorsque jugé nécessaire ou utile, des actes de transfert appropriés seront exécutés par les Sociétés Fusionnantes afin de réaliser la transmission des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

13) Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la période prescrite par la loi.

14) Par effet de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit et leurs parts sociales émises seront annulées.

Le notaire soussigné déclare attester de l'existence et de la légalité du projet de fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux parties à la fusion conformément à la Loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. SARI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63232. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2013010533/182.

(130011666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Select-Location S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 32, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 173.852.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Manuela PEDRAZZOLI, éducatrice graduée, demeurant à L-8805 Rambrouch, 32, rue Principale.

Laquelle comparante a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la location de machines agricoles, forestières et industrielles sans chauffeur, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, la gestion ou la mise en valeur de fonds de commerce qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination de la société est: SELECT-LOCATION S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Rambrouch.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros et quatre-vingt Cents (24,80 EUR).

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès de l'un des associés, ses parts sociales ne pourront être transmises aux héritiers qu'avec l'accord de trois quarts du capital social des survivants.

Toutefois, les parts sociales du défunt peuvent être librement acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales est celui qui sera fixé par une convention à établir annuellement sous seing privé entre les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants.

La durée de son mandat est indéterminée.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales et les a intégralement libérées en espèces:

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de gérants à un (1) et nomination du gérant unique suivant pour une durée illimitée, à savoir:

- Madame Manuela PEDRAZZOLI, éducatrice graduée, née à Differdange, le 12 juin 1958, demeurant à L-8805 Rambrouch, 32, rue Principale.

Le gérant unique pourra engager la société par sa seule signature.

2) Fixation du siège social de la société à L-8805 Rambrouch, 32, rue Principale.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Pedrazzoli, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56934. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002071/89.

(130000870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

1798 European Loan 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.939.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1798 European Credit Opportunities Master Fund, a "Fond Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé", in voluntary liquidation, represented by the Management Company and Liquidator Lombard Odier Funds (Europe) S.A., a public limited liability company («société anonyme»), with registered office in L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, filed at the Luxembourg Companies and Trade Register («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg») section B, under the number 152.886,

itself here represented by Olivia TOURNIER, employee, residing professionally in Luxembourg, 5, Allée Scheffer, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Said power, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing, through their mandatory, have declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "1798 European Loan 1 S.à r.l.", (the "Company"), with registered office in L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 148.939, incorporated by deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on the 15th of September 2009, published in the Mémorial C, number 2256 of the 19th of November 2009. The articles of incorporation have been amended by a deed of Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange on the 23rd of December 2010, published in the Mémorial C number 654 of the 14th of April 2011.

- That the appearing, represented as said before, representing the whole corporate capital of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First résolution

The sole shareholder decides to reduce the corporate capital by an amount of eighty-six thousand one hundred and sixty Euro (EUR 86,160.-) so as to bring it from its actual amount of ninety-eight thousand six hundred and sixty Euro (98,660. - EUR) to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) by reimbursement and cancelling of eighty-six thousand one hundred and sixty (86,160) shares having a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each, held by the sole shareholder.

Second résolution

The sole shareholder resolves to reduce the share premium account of the Company by an amount of seven hundred seventy-five thousand three hundred and sixty-four euro (EUR 775,364.-) so as to bring it from its actual amount of seven

hundred seventy-five thousand three hundred and sixty-four euro (EUR 775,364.-) to zero (EUR 0.-) by reimbursement to the sole shareholder.

Third résolution

The general meeting decides, in order to reflect the capital reduce here above, to amend article 6. of the articles of incorporation in order to give it the following wording:

" **Art. 6. Capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

[...]"

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,350.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

1798 European Credit Opportunities Master Fund, Fond Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé, en liquidation volontaire, représenté par sa société de Gestion et Liquidateur Lombard Odier Funds (Europe) S.A., société anonyme ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152.886,

elle-même ici représentée par Madame Olivia TOURNIER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Allée Scheffer, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte.

Laquelle partie comparante a, par sa mandataire, déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée "1798 European Loan 1 S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 148.939, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 septembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2256 du 19 novembre 2009, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 654 du 6 avril 2011.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, représente l'intégralité du capital social de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de quatre-vingt-six mille cent soixante euros (86.160,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante euros (98.660,- EUR), à un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) par remboursement et annulation de quatre-vingt-six mille cent soixante (86.160) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, détenues par l'associé unique.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de réduire le montant du compte de prime d'émission de la Société à concurrence d'un montant de sept cent soixante-quinze mille trois cent soixante-quatre Euros (775.364,- EUR) pour le porter de son montant actuel de sept cent soixante-quinze mille trois cent soixante-quatre Euros (775.364,-EUR), à zéro (0,-EUR) par remboursement à l'associé unique.

Troisième résolution

L'associé unique décide en conséquence de la réduction de capital ci-avant de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.350,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Olivia TOURNIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2012. Relation GRE/2012/4936. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé). Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008268/110.

(130009106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

1798 European Loan 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.953.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1798 European Loan 1 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office in L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, filed at the Luxembourg Companies and Trade Register («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg») section B, under the number 148.939,

itself here represented by Olivia TOURNIER, employee, residing professionally in Luxembourg, 5, Allée Scheffer, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Said power, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing, through their mandatory, have declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "1798 European Loan 2 S.à r.l.", (the "Company"), with registered office in L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, number 148.953, incorporated by deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on the 15th of September 2009, published in the Mémorial C, number 2254 of the 18th of November 2009. The articles of incorporation have been amended by a deed of Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange on the 23rd of December 2010, published in the Mémorial C number 533 of the 22nd of March 2011.

- That the appearing, represented as said before, representing the whole corporate capital of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to reduce the corporate capital by an amount of eighty-six thousand one hundred and sixty Euro (EUR 86,160.-) so as to bring it from its actual amount of ninety-eight thousand six hundred and sixty Euro (98,660. - EUR) to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) by reimbursement and cancelling of eighty-six

thousand one hundred and sixty (86,160) shares having a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each, held by the sole shareholder.

Second resolution

The sole shareholder resolves to reduce the share premium account of the Company by an amount of seven hundred seventy-five thousand three hundred and sixty-four euro (EUR 775,364.-) so as to bring it from its actual amount of seven hundred seventy-five thousand three hundred and sixty-four euro (EUR 775,364.-) to zero (EUR 0.-) by reimbursement to the sole shareholder.

Third resolution

The general meeting decides, in order to reflect the capital reduce here above, to amend article 6. of the articles of incorporation in order to give it the following wording:

" **Art. 6. Capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

[...]"

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,350.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

1798 European Loan 1 S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148.939, elle-même ici représentée par Madame Olivia TOURNIER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Allée Scheffer, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte.

Laquelle partie comparante a, par sa mandataire, déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée "1798 European Loan 2 S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 148.953, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 septembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2254 du 18 novembre 2009, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 533 du 22 mars 2011.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, représente l'intégralité du capital social de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de quatre-vingt-six mille cent soixante euros (86.160,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante euros (98.660,- EUR), à un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) par remboursement et annulation de quatre-vingt-six mille cent soixante (86.160) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, détenues par l'associé unique.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de réduire le montant du compte de prime d'émission de la Société à concurrence d'un montant de sept cent soixante-quinze mille trois cent soixante-quatre Euros (775.364,- EUR) pour le porter de son montant actuel

de sept cent soixante-quinze mille trois cent soixante-quatre Euros (775.364,-EUR), à zéro (0,-EUR) par remboursement à l'associé unique.

Troisième résolution

L'associé unique décide en conséquence de la réduction de capital ci-avant de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.350,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Olivia TOURNIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2012. Relation GRE/2012/4935. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008269/106.

(130009066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

M7 Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 148.073.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of December.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CDS Holdco II B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Jan van der Heydenstraat 38, 1221 EJ Hilversum, the Netherlands, registered with the Netherlands' Chamber of Commerce under number 32122602 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Sole Shareholder is the sole shareholder of "M7 Group S.A.", a public limited company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 August 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") on 2 October 2009 number 1920 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 148.073 (the "Absorbing Company").

The articles of association of the Absorbing Company have not been amended since that date.

II.- That the Absorbing Company is the sole shareholder of M77 Group S.A., a public limited company ("société anonyme") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.989 (the "Absorbed Company") further to the completion of the transfer by CDS Holdco I B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 38 Jan van der Heydenstraat, 1221 EJ

HILVERSUM, the Netherlands registered with the Netherlands Chamber of Commerce under number 32122601, of all the shares of the Absorbed Company to the Absorbing Company on 28 December 2012.

III.- It is intended to merge the Absorbed Company into the Absorbing Company (the Absorbed Company together with the Absorbing Company being referred to as the “Merging Companies”).

IV.- That the 310 (three hundred and ten) shares of a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each, representing the whole share capital of the Absorbing Company, are represented so that the Sole Shareholder of the Absorbing Company can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder of the Absorbing Company expressly states having been duly informed beforehand.

V.- That the provisions of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the “1915 Law”) regarding the simplified-domestic mergers have been fulfilled:

- Publication on 26 November 2012 of the merger plan in the Mémorial C number 2860, one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger plan;

- Deposit of the documents required by Article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Absorbed Company one month before the date of the general meetings of the Merging Companies.

VI.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Acknowledgement of the Merger Project;
3. Approval of the Simplified Merger; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was unanimously approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution

It was resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current extraordinary general meeting. The Sole Shareholder acknowledges having been sufficiently informed of the agenda and confirms that it considers the extraordinary general meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It was further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledged that:

I.- It is intended to merge the Merging Companies by way of a simplified merger, pursuant to the terms and conditions of Article 265 and following and notably Article 278 of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the “Law”) whereby the Absorbed Company will cease to exist, and its entire assets and liabilities will be transferred to the Absorbing Company (the “Simplified Merger”).

II.- The provisions of the Law regarding the Simplified Merger have been fulfilled:

- Publication on 26 November 2012 of the Merger Project (as defined below) in the Mémorial C number 2860, no later than one month before the date of the extraordinary general meeting convened to decide on the Merger Project;

- Availability of the documents required by Article 267 of the Law at the registered office of the Absorbing Company no later than one month before the date of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company.

III. - The Sole Shareholder declares that it has knowledge of the Merger Project relating to the Simplified Merger.

The Simplified Merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Absorbing Company.

Merger Project

The Sole Shareholder notes that the board of directors of the Absorbing Company has approved the draft of common terms of merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company (the “Merger Project”) on 20 November 2012.

The Sole Shareholder notes that the Merger Project was approved by the board of directors of the Absorbed Company on 20 November 2012.

The Sole Shareholder notes that the Merging Companies entered into the Merger Project on 20 November 2012.

In addition, the Merger Project was published in the Mémorial C, number 2860 of 26 November 2012, in accordance with Article 262 of the Law.

Public documentation

In accordance with Article 267 (1) a) and 267 (1) b) of the Law as appropriate, the legal documentation in relation to the Simplified Merger has been made available for inspection by the sole shareholder of the Absorbing Company at the registered office of the Absorbing Company.

The Sole Shareholder declares that it and the Absorbing Company, as sole shareholder of the Absorbed Company, have both waived (i) the examination and the report on the Merger Project by one or more independent expert(s), in application of article 266 (5) of Law, (ii) their right to examine a detailed written report drawn up by the administrative and management bodies of each of the Merging Companies, in application of article 265 (3) of the Law and (iii) their right to have accounting statements dated less than three months preceding the date of the present Merger Project in case the last annual accounts relate to a financial year which ended more than six months before that date, in application of article 267 (1) subparagraph 2 of the Law, pursuant to written resolutions dated 20 November 2012.

The Sole Shareholder finally declares that it and the Absorbing Company, as sole shareholder of the Absorbed Company, have both waived their right to inspect the annuals accounts for the financial year 2011 of the Absorbing Company.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the Simplified Merger, which is described in the Merger Project and published in the Mémorial C number 2860 of 26 November 2012, in all its provisions and its entirety, without exception and reserves.

The Sole Shareholder further resolved to carry out the Simplified Merger by transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, to the Absorbing Company.

From an accounting standpoint, the Simplified Merger will be effective as from 1st January 2012 as provided for in the Merger Project. However, the Simplified Merger shall take effect between the Merging Companies as at the date of the latest extraordinary general meeting of the Merging Companies to be held before a Luxembourg notary approving the Simplified Merger as stated in Article 272 of the Law (the "Effective Date").

The Simplified Merger shall become effective towards third parties as at the latest date of (i) the publication in the Mémorial C of the minutes of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company approving the Simplified Merger or (ii) the publication in the Mémorial C of the minutes of the extraordinary general meeting of the Absorbed Company approving the Simplified Merger as stated in Article 273 of the Law, on which date notably the transfer of the totality of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company will intervene by operation of law.

As a result of the Simplified Merger, the Absorbed Company will cease to exist and its assets and liabilities shall be transferred by operation of law to the Absorbing Company under universal succession of title. No new shares will be issued at the Effective Date.

In accordance with article 271 of the Law, the undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Simplified Merger and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to the Law.

There being no further business before the extraordinary general meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CDS Holdco II B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis à Jan van der Heydenstraat 38, 1221 EJ Hilversum, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 32122602 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- L'Associé Unique est l'associé unique de «M7 Group S.A.», une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte dressé par Maître Martine Schaeffer, notaire public résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 25 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») le 2 octobre 2009 numéro 1920 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.073 (la «Société Absorbante»).

Les statuts de la Société Absorbante n'ont pas été modifiés depuis cette date.

II.- Que la Société Absorbante est l'associé unique de M77 Group S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.989 (la «Société Absorbée») suite à la réalisation du transfert par CDS Holdco I B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis au 38 Jan van der Heydenstraat, 1221 EJ HILVERSUM, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 32122601, de toutes les actions de la Société Absorbée à la Société Absorbante le 28 décembre 2012.

III. Il est envisagé de fusionner la Société Absorbée dans la Société Absorbante (la Société Absorbée ensemble avec la Société Absorbante étant désignées comme les «Sociétés Fusionnantes»).

IV. Que les 310 (trois cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société Absorbante, sont représentées de sorte que l'Associé Unique de la Société Absorbante peut valablement se prononcer sur les points à l'ordre du jour duquel l'Associé Unique de la Société Absorbante déclare expressément avoir été préalablement informé.

V. Que les dispositions de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales datée du 15 août 1915, telle que modifiée (la «Loi de 1915») concernant les fusions nationales simplifiées ont été remplies:

- Publication en date du 26 novembre 2012 du projet de fusion dans le Mémorial C numéro 2860, un mois avant la date des assemblées générales appelées à se prononcer sur le plan de fusion;
- Dépôt des documents requis par l'Article 267 de la Loi de 1915 au siège social de la Société Absorbée un mois avant la date des assemblées générales des Sociétés Fusionnantes.

VI. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Agenda:

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Acceptation du Projet de Fusion;
3. Approbation de la Fusion Simplifiée; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée générale extraordinaire. L'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et confirme qu'il considère l'assemblée générale extraordinaire valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

L'Associé Unique prend connaissance que:

I.- Il est envisagé de fusionner les Sociétés Fusionnantes au moyen d'une fusion simplifiée, conformément aux termes et conditions de l'Article 265 et suivants et notamment l'Article 278 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi») par laquelle la Société Absorbée cessera d'exister, et son patrimoine entier sera transféré à la Société Absorbante (la «Fusion Simplifiée»).

II.- Les dispositions de la Loi relative à la Fusion Simplifiée ont été respectées:

- Publication le 26 novembre 2012 du Projet de Fusion (tel que défini ci-après) au Mémorial C numéro 2860, pas plus tard qu'un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur le Projet de Fusion;
- Disponibilité des documents requis par l'Article 267 de la Loi au siège social de la Société Absorbante pas plus tard qu'un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante.

III.- L'Associé Unique déclare avoir connaissance du Projet de Fusion (tel que défini ci-après) relatif à la Fusion Simplifiée.

La Fusion Simplifiée sera mise en œuvre par l'apport de la totalité des actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exception ni réserves, à la Société Absorbante.

Projet de Fusion

L'Associé Unique note que le conseil d'administration de la Société Absorbante a approuvé la proposition de projet commun de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée (le «Projet de Fusion») le 20 novembre 2012.

L'Associé Unique note que le Projet de Fusion a été approuvé par le conseil d'administration de la Société Absorbée le 20 novembre 2012.

L'Associé Unique note que les Sociétés Fusionnantes ont signé le Projet de Fusion le 20 novembre 2012.

En outre, le Projet de Fusion a été publié au Mémorial C, numéro 2860 du 26 novembre 2012, conformément à l'Article 262 de la Loi.

Documentation Publique

Conformément à l'Article 267 (1) a) et 267 (1) b) de la Loi le cas échéant, la documentation légale relative à la Fusion Simplifiée a été mise à disposition de l'associé unique de la Société Absorbée pour inspection au siège social de la Société Absorbée.

L'Associé Unique déclare que lui et la Société Absorbante, en tant qu'associé unique de la Société Absorbée, ont tous deux renoncé à (i) l'examen et le rapport sur le Projet de Fusion par un ou plusieurs expert(s) indépendant(s), en application de l'article 266 (5) de la Loi, (ii) leur droit d'examiner un rapport écrit détaillé établi par les organes administratifs et de gestion de chacune des Sociétés Fusionnantes, en application de l'article 265 (3) de la Loi et (iii) leur droit de disposer d'états comptables datés de moins de trois mois précédents la date du présent Projet de Fusion, dans le cas où les derniers comptes annuels concernent un exercice social clôturé depuis plus de six mois avant la date, en application de l'article 267 (1) sous-paragraphe 2 de la Loi, en vertu de résolutions écrites datées du 20 novembre 2012.

L'Associé Unique déclare finalement que lui et la Société Absorbante, en tant qu'associé unique de la Société Absorbée, ont tous deux renoncé à leur droit de consulter les comptes annuels de la Société Absorbante pour l'exercice social de 2011.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver la Fusion Simplifiée, telle que décrite dans le Projet de Fusion et publié au Mémorial C numéro 2860 du 26 novembre 2012, dans toutes ses dispositions et en son intégralité, sans exception ni réserves.

L'Associé Unique a ensuite décidé de réaliser la Fusion Simplifiée par le transfert de la totalité des actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

D'un point de vue comptable, la Fusion Simplifiée prendra effet à la date du 1^{er} janvier 2012, tel que prévu dans le Projet de Fusion. Cependant, la Fusion Simplifiée prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes à la date de la dernière assemblée générale extraordinaire des Sociétés Fusionnantes devant se tenir devant un notaire luxembourgeois afin d'approuver la Fusion Simplifiée ainsi qu'il en résulte de l'Article 272 de la Loi (la «Date Effective»).

La Fusion Simplifiée sera effective vis-à-vis des tiers à la date d'occurrence en dernier lieu de l'un des événements suivants (i) la publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant la Fusion Simplifiée ou (ii) la publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbée approuvant la Fusion Simplifiée ainsi qu'il en résulte de l'Article 273 de la Loi, date à laquelle le transfert de la totalité des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante interviendra de plein droit.

En conséquence de la Fusion Simplifiée, la Société Absorbée cessera d'exister et la totalité de leurs actifs et passifs seront transférés par effet de la loi à la Société Absorbante par transmission de patrimoine universel. Il ne sera pas émis de nouvelles actions à la Date Effective.

Conformément à l'article 271 de la Loi, le notaire instrumentant certifie par la présente l'existence et la légalité de la Fusion Simplifiée et de tout acte, document et formalité incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à la Loi.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparant à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 8 janvier 2013. Relation: EAC/2013/382. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013010339/245.

(130011537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Pelmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 170.511.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of Pelmo S.A. (the Company), a limited liability company existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg), having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170 511, incorporated pursuant to a deed of Mr Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, dated 25 July 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2170 of 31 August 2012.

The Meeting is chaired by Patrick Mouterde, chief financial officer, residing in France, who appoints as Secretary David Richey, manager, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, lawyer, residing professionally in Luxembourg, (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that eight million five hundred thousand (8,500,000) ordinary shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, representing the entire share capital of the Company of eighty-five thousand Euro (EUR 85,000) are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, the sole shareholder represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the sole shareholder duly represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxy to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. To waive the convening notices.

2. To increase of the share capital of the Company by a nominal amount of four thousand five hundred Euro (EUR 4,500) with the issue of four hundred fifty thousand (450,000) new shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

3. To amend the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority to any director of the Company, any lawyer or employee of AAC Law to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

4. To acknowledge and approve the report of the board of directors of the Company issued pursuant to 32-3(5) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, in connection with the issue of ordinary shares of the Company in connection with the authorisation to be given to the Board of Directors to limit or suppress the preferential subscription rights of existing shareholders and the future issuance of the shares, a copy of this report having been sent to the shareholder of the Company.

To create an authorised capital of the Company in an amount of EUR 200,000,000 (two hundred million Euro) to be composed of 20,000,000,000 (twenty billion) ordinary shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and authorisation of the Board of Directors to issue shares within the authorised share capital.

5. To restate the articles of association of the Company in their entirety, in the form of the draft restated articles of association sent to the sole shareholder of the Company, including for the avoidance of doubt, the share capital increase and the authorized capital as provided in items 2 to 4 above and to change the corporate object of the Company in article 4 of the articles of association of the Company, which shall read as provided below:

" **Art. 4.** The Company's purpose is to:

(a) hold, directly or indirectly, at least one share in the corporate capital of the Target (or in any company resulting from any merger, de-merger, consolidation, amalgamation, transformation, or any change of corporate form of the Target and/or any of its direct or indirect parent that is not the Company); and

(b) carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the Company's direct participation in BidCo 1 and indirect participation BidCo 1's direct/indirect subsidiaries, including Target), including the administration, management, control, development, optimization and realization of such participations.

The Company may (i) grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees (including up stream or cross stream), and (ii) perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may borrow in any form and issue bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

The Company can generally perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

6. Miscellaneous.

III. The Meeting, after deliberation and after having approved the above, has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the sole shareholder being represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been provided to it (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand five hundred Euro (EUR 4,500) in order to bring the share capital from its current amount of eighty-five thousand Euros (EUR 85,000), represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, to an amount of eighty nine thousand five hundred Euro (EUR 89,500) by the creation and issue of four hundred fifty thousand (450,000) new shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

Therefore, the Meeting resolves to record the subscription and payment of the four hundred fifty thousand (450,000) newly issued shares of the Company to the sole shareholder of the Company.

Intervention - Subscription - Payment

The sole shareholder of the Company, hereby represented by Mr Patrick Mouterde, pre-named, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to:

- (i) subscribe to four hundred fifty thousand (450,000) shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each; and
- (ii) pay up in full its new shares by way of a contribution in readily available cash in the aggregate amount of ninety thousand Euro (EUR 90,000), which shall be allocated as follows:
 - (x) an amount of four thousand five hundred Euro (EUR 4,500) to the share capital account of the Company; and
 - (y) an amount of eighty five thousand five hundred Euro (EUR 85,500) to the share premium account of the Company.

Evidence of the availability of the amount paid in cash for the newly issued shares is submitted to the undersigned notary who acknowledges expressly the availability of the funds so paid.

As a result of the above, the share capital of the Company is now equal to eighty nine thousand five hundred Euro (EUR 89,500) represented by eight million nine hundred fifty thousand (8,950,000) ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any director of the Company and any lawyer or employee of AAC Law to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Fifth resolution

The Meeting resolves to create the Company's authorised share capital as set out in the agenda and in particular, resolves as follows:

The sole shareholder of the Company declares to have received the report by the Board dated 29 November 2012 pursuant to article 32-3(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Meeting resolves to approve such report as well as the issue of shares of the Company within the authorised share capital of the Company while limiting or suppressing the preferential subscription rights of the existing shareholders.

The Meeting resolves to create the authorised share capital of the Company in an amount of EUR 200,000,000 (two hundred million Euro) divided into 20,000,000,000 (twenty billion) ordinary shares, each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and with the rights and obligations as set out in the articles of association of the Company as amended and restated hereafter (the Restated Articles of Association).

The Meeting resolves to authorise the Board of Directors:

- (i) to issue shares within the authorised share capital of the Company while limiting and/or suppressing the preferential subscription rights of the existing shareholders, as the Board deems fit; and
- (ii) to reserve shares within the authorised share capital for certain issuances, as set out in the Restated Articles of Association.

The Meeting further resolves to set the validity period of the total authorised share capital referred to above and the authorisation given to the Board as per this fifth resolution, to issue shares of the Company within the authorised share capital of the Company and to limit and/or suppress the preferential subscription rights of the existing shareholders to five years from the date of the present meeting.

As a consequence of the above and for the avoidance of doubt the Meeting resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company as provided in the Restated Articles of Association.

Sixth resolution

The sole shareholder of the Company declares that it has received the proposed Restated Articles of Association.

The Meeting resolves to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety (noting that (i) the share capital of the Company in article 6 of the articles of association of the Company shall reflect the resolutions of the Meeting taken above and (ii) the object of the Company shall be amended as provided in item 5 of the agenda) so that Restated Articles of Association shall henceforth read as follows:

"Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Companies Act), and the present articles of incorporation (the Articles of Association).

Art. 2. The Company's name is Pelmo S.A.

Art. 3. The registered office of the Company (the Registered Office) is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Registered Office may be transferred:

(a) to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the decision of the Board of Directors; and

(b) to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles of Association and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the Companies Act.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, as decided by the Board of Directors.

Art. 4. The Company's purpose is to:

(a) hold, directly or indirectly, at least one share in the corporate capital of the Target (or in any company resulting from any merger, de-merger, consolidation, amalgamation, transformation, or any change of corporate form of the Target and/or any of its direct or indirect parent that is not the Company); and

(b) carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the Company's direct participation in BidCo 1 and indirect participation BidCo 1's direct/indirect subsidiaries, including Target), including the administration, management, control, development, optimization and realization of such participations.

The Company may (i) grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees (including up stream or cross stream), and (ii) perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may borrow in any form and issue bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

The Company can generally perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Capital - Shares

Art. 6. Share Capital.

6.1. The authorised capital is set at EUR 200,000,000 (two hundred million Euro) to be composed of 20,000,000,000 (twenty billion) ordinary shares, each having a nominal par value of one cent (EUR 0.01).

6.2. The subscribed and issued share capital of the Company is set at eighty nine thousand five hundred Euro (EUR 89,500), represented by eight million nine hundred fifty thousand ordinary shares, each having a nominal par value of one cent (EUR 0.01) and each being fully paid up.

6.3. Increase and reduction of share capital

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles of Association.

6.4. Authorisation of the Board of Directors

The Board of Directors is authorised and instructed for a period of 5 (five) years starting on and from 29 November 2012 to render effective the increase of the capital indicated in Article 6.1 without any further need of a decision by the General Meeting, after having acknowledged in writing that the terms and conditions of these Articles of Association are complied with and have been fulfilled. In particular the Board of Directors is authorised and instructed:

(i) to render effective any increase of the issued share capital under Article 6.1, up to the authorised share capital in whole or in part;

(ii) to see to the recording of such increase(s) and the consequential amendments of these Articles of Association before a Luxembourg notary; and

(iii) to proceed to such issues on the basis of the report made to the General Meeting on the circumstances and price (s) of the issue(s) of Shares within the authorised share capital as set out hereafter in Article 6.3 and within the limitations provided therein, and in compliance with article 32-3 (5) of the Companies Act.

Art. 7. Shares.

7.1 Shares issued by the Company are and will remain in registered form (actions nominatives).

7.2 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Companies Act and may be examined by each Shareholder who so requests.

7.3 Shares issued by the Company shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

7.4 Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

7.5 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.6 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Companies Act.

Management - Supervision

Art. 8. Appointment and Replacement of Directors.

8.1 The Company shall be managed by a board of directors (the Board of Directors) composed of up to (7) seven members.

8.2 A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the sole director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

8.3 Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and they are re-eligible.

8.4 Directors may be removed at any time by a resolution of the General Meeting. They will remain in function until their successors have been appointed.

8.5 In case a director is elected without any indication on the term of his mandate, he/she/it is deemed to be elected for six years from the date of his/her/its election.

Art. 9. Meetings and resolutions of the Board of Directors.

9.1 The Board of Directors shall elect a chairman from among its members. The first chairman may be appointed by the first General Meeting. If the chairman is absent, he/she will be replaced by a director elected for this purpose from among the directors present at the meeting.

9.2 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any director.

The Board of Directors shall meet at least every six (6) months to discuss the economic and financial situation as well as the results of the Company and the group on the basis of the information received by the relevant managers as well as, in due time before every shareholders' meeting of its subsidiary to discuss the relevant agenda and to give powers of attorney and any other matter relating to the management of the affairs of the Company.

9.3 When all the directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

9.4 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another director as his proxy. A director may also appoint another director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

9.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast.

9.6 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating director shall be authorised to vote by video or by telephone.

9.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings, duly convened.

9.8 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the Board of Directors or by any two directors. Extracts shall be certified by the chairman of the Board of Directors or by any two directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors.

10.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Companies Act to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

10.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the board thereof and cause a record of his/her/its statement to be included in the minutes of the meeting. He/she/it may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

10.3 If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its sole director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

Art. 11. Delegation of powers.

11.1 The following matters shall be reserved to the exclusive competence of the Board of Directors and therefore may not be delegated to individual members, and that the board of directors will adopt resolutions validly with a favourable vote of the simple majority of its members:

- (a) decisions concerning the right of vote in the shareholders' meeting of the Company's subsidiary;
- (b) decisions (if not reserved to the shareholders' meeting under these Articles) and proposals concerning the issue of securities by the Company; and
- (b) sale and purchase of the shares of the Company's subsidiary, options and/or other rights connected with the shares of the Company's subsidiary.

11.2 Subject to the terms of Article 11.1 above, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

The Board of Directors may also (i) confer all powers and special mandates to any person who need not be directors to the extent that such delegation would not fall within the scope of Article 11.1 above, (ii) appoint and dismiss all officers and employees and (iii) fix their emoluments.

Art. 12. Representation of the Company.

12.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a sole director, bound by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of two directors, or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the sole director of the Company, but only within the limits of such powers and in accordance Article 11.1 above.

12.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such powers and in accordance Article 11.1 above.

Art. 13. Auditors.

13.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors or independent auditor (the Auditors) in accordance with the Companies Act.

13.2 The General Meeting appoints Auditors and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case of an election without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

13.3 Auditors can be re-elected and they may be removed from office at any time.

General meetings

Art. 14. Powers of the General Meeting. The General Meeting properly constituted represents the entire body of Shareholders of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting.

15.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the last Friday of June of each year at 5 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

15.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 16. Proceedings and Votes.

16.1 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings.

16.2 Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

16.3 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise in the Articles of Association.

16.4 Meetings other than the annual General Meeting shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

16.5 If all the Shareholders are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

16.6 Shareholders may act at any General Meeting by appointing another person (who need not be a Shareholder) as its proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

16.7 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

16.8 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

16.9 Except as otherwise required by law or by these Articles of Association, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such General Meeting.

16.10 An extraordinary General Meeting convened to amend any provisions of the Articles of Association shall not validly deliberate unless at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles of Association, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast, except as otherwise required by law.

Financial year - Profit distribution

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

Art. 18. Annual accounts and Distributions.

18.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 6 of these Articles of Association.

18.2 The General Meeting of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

18.3 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors, in accordance with the decision of the General Meeting. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board of Directors.

18.4 The Board of Directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

18.5 In case of dismissal by the Company or whole or substantially whole its indirect investment in Target, the distribution of the relevant proceeds of such dismissal as dividends shall be effected by the Company to the extent that such distribution of dividends to the Shareholders is permitted by law and under any existing bank facility to which the Company and/or its direct or indirect subsidiaries may be a party from time to time, such payment of dividends to be effected by the Company without delay after the repayment of any such existing bank facility and the payment in full of transaction costs and all other costs and expenses related to the dismissal process.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution. The Company shall be dissolved at any time by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles of Association.

Art. 20. Liquidation.

20.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Companies Act, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

20.2 In case of a liquidation following the dismissal by the Company or whole or substantially whole its indirect investment in Target, the powers of the liquidator(s) appointed by the General Meeting shall be granted so as to permit a distribution of the relevant proceeds of such dismissal as liquidation proceeds, which shall be effected by the liquidator (s) to the extent that such payment of liquidation proceeds to the Shareholders is permitted by law, such payment of liquidation proceeds to be effected by the Company without delay after the payment of transaction costs and all other costs and expenses related to the dismissal process payable by the Company as well as any other outstanding liability of the Company.

20.3 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the shares held by each Shareholder in the Company.

General provisions

Art. 21. General provisions.

21.1 These Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting under the quorum and majority requirements provided for by the Companies Act.

21.2 Reference is made to the provisions of the Companies Act and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) and/or the Company for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Definitions

BidCo 1 means Marmolada S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, registered with the Companies Register of Milan, tax code 07938480964.

Target means Marcolin S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, registered with the Companies Register of Belluno, tax code and VAT number 01774690273."

There being no further business, the Meeting was closed.

Statement - Costs

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,600.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Pelmo S.A. (la Société), une société anonyme constituée et régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg (le Luxembourg) ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170 511 et constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, passé le 25 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -numéro 2170 du 31 août 2012.

L'assemblée est présidée par Patrick Mouterde, directeur financier, résident en France, qui désigne David Richy, gérant, résident professionnellement à Luxembourg comme Secrétaire.

L'Assemblée désigne comme Scrutateur Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocate, résident à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Il résulte d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que huit millions cinq cent mille (8.500.000) actions de la Société ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0.01 EUR) chacune, représentant l'entière du capital social votant de la Société de quatre-vingt cinq mille euros (85.000 EUR) sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour reproduit ci-dessous, sans convocation préalable, l'actionnaire unique représenté à l'Assemblée ayant accepté de se présenter après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par tous l'actionnaire unique représenté à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera attachée au présent acte ensemble avec la procuration pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renoncer aux formalités de convocations.

2. Augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de quatre mille cinq cents euros (4.500 EUR) par émission de quatre cent cinquante mille (450.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0.01 EUR) chacune.

3. Modifier le registre des actions de la Société aux fins de refléter l'augmentation de capital, avec pouvoir et autorité donné à tout administrateur de la Société et tout avocat ou employé de AAC Law de procéder, sous signature unique, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des nouvelles actions dans le registre des actions de la Société.

4. Prendre connaissance et approuver le rapport du Conseil d'Administration de la Société conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à l'émission des actions ordinaires de la Société en rapport avec l'autorisation devant être donnée par le Conseil d'Administration de limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existant et à l'émission future d'actions, une copie de ce rapport ayant été envoyée à chacun des actionnaires de la Société.

Créer un capital autorisé de la Société pour un montant de deux cent millions d'euros (200.000.000 EUR) composé de 20.000.000.000 (vingt milliards) d'actions ordinaires, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0.01 EUR) chacune et autorisation du Conseil d'Administration d'émettre des actions dans le cadre de ce capital autorisé.

5. Refondre complètement les statuts de la Société dans la forme des statuts coordonnés de la Société envoyés à l'actionnaire unique de la Société, incluant, pour éviter tout doute, l'augmentation de capital de la Société, la création du capital autorisé de la Société prévus aux points 2 et 4 de l'ordre du jour et la modification de l'objet social de la Société dans l'article 4 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

« 4.1. L'objet de la Société est:

(a) de détenir, directement ou indirectement, une part au moins de la Cible (ou de toute société résultant de la fusion, scission, consolidation, agrégation, transformation ou de tout autre changement de forme sociale de la Cible et/ou tout parent direct ou indirect de la Cible qui n'est pas la Société); et

(b) de réaliser toutes transactions découlant directement ou indirectement de la participation directe de la Société dans le capital de BidCo 1 ou de la participation indirecte de BidCo1 dans ses filiales directes ou indirectes, y compris la Cible, en ce compris l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut (i) octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties (y compris up stream ou cross stream) and (ii) mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance.

Plus généralement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

6. Divers.

III. L'Assemblée, après délibération et après avoir approuvé ce qui précède, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux modalités de convocations, les Actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué (avec toutes les informations nécessaires) à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cents euros (4.500 EUR) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt-cinq mille euros (85.000 EUR) représenté par huit millions cinq cent mille (8.500.000) actions ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0.01 EUR) chacune, à un montant de quatre-vingt-neuf mille cinq cents euros (89.500) par la création et l'émission de quatre cent cinquante mille (450.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de un centime d'euro (0.01 EUR) chacune.

Troisième résolution

Par conséquent, L'Assemblée décide d'enregistrer la souscription et la libération des quatre cent cinquante mille (450.000) nouvelles actions nouvellement émises de la Société à l'actionnaire unique de la Société.

Intervention - Souscription - Libération

L'actionnaire unique, représentée par Patrick Mouterde, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare:

(i) souscrire à quatre cent cinquante mille (450.000) actions ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0.01 EUR) chacune; et

(ii) libérer entièrement ses nouvelles actions par voie d'apport en numéraire pour un montant total de quatre-vingt-dix mille euros (90.000 EUR), qui sera alloué de la sorte:

(x) un montant de quatre mille cinq cents euros (4.500 EUR) au compte capital social de la Société; et

(y) un montant de quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros (85.500 EUR) au compte prime de la Société.

La preuve de la disponibilité du montant devant être libéré en numéraire pour les actions nouvellement émises a été remise au notaire instrumentaire qui atteste expressément de la disponibilité des fonds ainsi versés.

Ainsi, le capital social souscrit de la Société est désormais égal à quatre-vingt-neuf mille cinq cents euros (89.500 EUR), représenté par huit millions neuf cent cinquante mille (8.950.000) actions d'une valeur nominale de un centime d'euro (0.01 EUR) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout administrateur de la Société, à tout avocat ou employé de AAC Law, de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de créer le capital autorisé de la Société de la manière décrite à l'ordre du jour et décide en particulier comme suit:

L'actionnaire unique de la Société déclare avoir reçu le rapport du Conseil d'Administration daté du 27 avril 2005 en conformité avec l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et l'Assemblée décide d'approuver ce rapport ainsi que l'émission des actions de la Société dans le cadre du capital autorisé de la Société et la limitation ou la suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

L'Assemblée décide de créer le capital autorisé de la Société pour un montant de deux cent millions d'euros (200.000.000 EUR) composé de 20.000.000.000 (vingt milliards) d'actions ordinaires, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0.01 EUR) chacune et avec les droits et obligations tels que déterminés dans les statuts de la Société, tels que modifiés et coordonnés (les Statuts Coordonnés).

L'Assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à:

(i) émettre des actions dans le cadre du capital autorisé de la Société tout en limitant et/ou supprimant le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants, de la manière que le Conseil d'Administration estimera appropriée; et

(ii) réserver des actions dans le cadre du capital autorisé en vue de certaines émissions, tel que décrit dans les Statuts Coordinés.

L'Assemblée décide de plus de fixer la période de validité du capital autorisé mentionné ci-dessus et l'autorisation donnée au Conseil d'Administration conformément à la cinquième résolution d'émettre des actions de la Société dans le cadre du capital autorisé de la Société et de limiter et/ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants à cinq années à compter de la présente assemblée.

En conséquence de ce qui précède et pour éviter toute ambiguïté, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société dans la forme des Statuts Coordinés.

Sixième résolution

L'actionnaire unique de la Société déclare avoir reçu une copie des Statuts Coordinés proposés.

L'Assemblée décide de modifier et coordonner les statuts dans leur intégralité (notant que (i) l'article 6 des statuts de la Société reprendra les résolutions ci-dessus de l'Assemblée et (ii) l'objet social de la Société a été modifié conformément au point 5. à l'ordre du jour) de telle sorte que les Statuts Coordinés aient désormais la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société ayant la forme d'une société anonyme (la Société), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), ainsi qu'aux présents statuts (les Statuts).

Art. 2. La dénomination de la société est Pelmo S.A.

Art. 3. Le siège social (le Siège Social) est établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le Siège Social peut être transféré:

(a) en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration;

(b) en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des Actionnaires commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand Duché de Luxembourg notamment la Loi sur les Sociétés.

Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger tel que décidé par le Conseil d'Administration.

Art. 4. L'objet de la Société est:

(a) de détenir, directement ou indirectement, une part au moins de la Cible (ou de toute société résultant de la fusion, scission, consolidation, agrégation, transformation ou de tout autre changement de forme sociale de la Cible et/ou tout parent direct ou indirect de la Cible qui n'est pas la Société); et

(b) de réaliser toutes transactions découlant directement ou indirectement de la participation directe de la Société dans le capital de BidCo 1 ou de la participation indirecte de BidCo1 dans ses filiales directes ou indirectes, y compris la Cible, en ce compris l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut (i) octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties (y compris up stream ou cross stream) and (ii) mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance.

Plus généralement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

Capital social - Actions

Art. 6. Capital Social.

6.1. Le capital social autorisé de la Société est fixé au montant de deux cent millions d'euros (200.000.000 EUR) et est divisé en vingt milliards (20.000.000.000) d'actions ordinaires ayant une valeur nominale de un centime (0,01 EUR).

6.2. Le capital social de la Société est de quatre-vingt-neuf mille cinq cents euros (89.500 EUR), représenté par huit millions neuf cent cinquante cent mille (8.950.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale de un centime (0,01 EUR) (ensemble, les Actions).

6.3. Augmentation et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

6.4. Autorisation donnée au Conseil d'Administration

(a) Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et mandaté pour une période de 5 (cinq) ans à compter du 29 novembre 2012 aux fins de faire produire tous ses effets à l'augmentation du capital social mentionnée à l'Article 6.1, sans qu'une décision supplémentaire de l'Assemblée Générale ne soit requise, et après avoir pris acte par écrit que les termes et conditions des présents Statuts ont été respectés et remplis. En particulier, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté aux fins de:

(i) faire produire tous ses effets à toutes les augmentations de capital social effectuées en application de l'Article 6.1, en tout ou partie dans la limite du capital social autorisé;

(ii) veiller à ce que ces augmentations de capital et les modifications subséquentes des présents Statuts soient enregistrées devant un notaire Luxembourgeois; et

(iii) procéder à de telles émissions sur la base du rapport présenté à l'Assemblée Générale sur les circonstances et les prix des émissions d'Actions dans la limite du capital social autorisé, comme mentionné ci-dessous à l'Article 6.4 et dans les limites prévues par cet Article et conformément à l'Article 32-3(5) de la Loi sur les Sociétés.

Art. 7. Actions.

7.1. Les Actions sont et resteront des actions nominatives.

7.2. Un registre des actionnaires sera maintenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés, et il peut être consulté par chaque Actionnaire qui le désire.

7.3. Les Actions émises seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

7.4. Chaque Action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des actions existantes.

7.5. Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et Remplacement des Administrateurs.

8.1. La Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

8.2. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'administrateur unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

8.3. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

8.4. Les administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

Art. 9. Réunions et Décisions du Conseil d'Administration

9.1. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première Assemblée Générale. En cas d'empêchement du Président, il/elle sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un administrateur.

Le Conseil d'Administration se réunira au moins une fois tous les six (6) mois pour délibérer sur la situation financière et économique et sur les résultats de la Société et du groupe, sur la base des informations reçues par les administrateurs

et, en temps utiles, avant l'assemblée générale des actionnaires de ses filiales pour revoir l'ordre du jour de ces assemblées, pour donner des mandats et prendre note de toute autre chose relative à la gestion des affaires de la Société.

9.3. Lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.4. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

9.5. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président n'a pas de voix prépondérante.

9.6. L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

9.7. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée.

9.8. Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

9.9. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

10.1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

10.2. Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

10.3. En cas d'un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 11. Délégation de pouvoirs.

11.1. Les sujets suivants sont réservés exclusivement au Conseil d'Administration et ne peuvent donc en aucun cas faire l'objet d'une délégation à un seul Administrateur, et le Conseil d'Administration adoptera ainsi les résolutions valablement avec vote favorable à la majorité simple de ses membres pour:

- (a) les décisions relatives au droit de vote aux assemblées générales d'actionnaires des filiales de la Société;
- (b) les décisions (si elles ne sont pas réservées aux actionnaires en vertu des Statuts) et propositions relatives l'émission de valeurs mobilières par la Société; et
- (c) la vente et l'acquisition des actions des filiales de la Société.

11.2. Sous réserve des dispositions de l'Article 11.1 ci-dessus, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société, à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à des conditions et en vertu de pouvoirs que le Conseil d'Administration déterminera.

Le Conseil d'Administration pourra également (i) conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à une personne qui n'a pas besoin d'être administrateur si ces pouvoirs ne tombent pas dans le champ d'application de l'Article 11.1, (ii) nommer et révoquer tout fondé de pouvoirs et employé, et (iii) fixer leurs émoluments.

Art. 12. Représentation de la Société.

12.1. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature unique de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux admi-

nistrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux administrateurs ou par l'administrateur unique de la Société, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs et conformément à l'Article 11.1. ci-dessus.

12.2. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs et conformément à l'Article 11.1. ci-dessus.

Art. 13. Auditeurs.

13.1. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou réviseur agréé (les Auditeurs) conformément aux dispositions de la Loi.

13.2. L'Assemblée Générale désigne le(s) Auditeur(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années.

13.3. Les Auditeurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'organe entier des Actionnaires de la Société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle.

15.1. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi de juin de chaque année à 17 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

15.2. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 16. Tenue et Vote des Assemblées Générales.

16.1. Les résolutions des Actionnaires sont adoptées aux assemblées générales.

16.2. Chaque Actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

16.3. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des Actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les Statuts.

16.4. Les Assemblées Générales qui ne sont pas des assemblées générales annuelles seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

16.5. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

16.6. Un Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

16.7. Chaque Actionnaire peut également participer à toute assemblée des Actionnaires par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

16.8. Chaque Actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

16.9. Sans préjudices des dispositions contraires prévues par la Loi sur les Sociétés, les résolutions à une assemblée des Actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

16.10. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation

reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées, sous réserve des dispositions de la Loi.

Année sociale - Comptes annuels - Distributions

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels et Distributions.

18.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article 6 des Statuts.

18.2. L'Assemblée Générale de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

18.3. Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par le Conseil d'Administration, conformément à la décision de l'Assemblée Générale. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration.

18.4. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

18.5. En cas de vente par la Société ou tout ou presque tout son investissement indirect dans la Cible, des pouvoirs seront conférés au(x) liquidateur(s) nommés par l'Assemblée Générale aux fins de permettre la distribution des fruits de la vente en tant que dividendes, qui seront versés dans la mesure où une telle distribution est autorisée par la loi et par tout contrat de crédit auquel la Société et/ou ses filiales directes ou indirectes sont parties de temps à autre, ce paiement de dividendes devant être effectué par la Société sans délai après le remboursement du prêt dans le contrat de crédit et le paiement intégral des frais de transaction et autres frais et dépenses liés à la vente.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution. La Société sera dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant selon les modalités requises pour une modification statutaire.

Art. 20. Liquidation.

20.1., En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, nommés par une résolution de l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraires prévu par la Loi sur les Sociétés ou la décision des Actionnaires de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

20.2. En cas de vente par la Société ou tout ou presque tout son investissement indirect dans la Cible, des pouvoirs seront conférés au(x) liquidateur(s) nommés par l'Assemblée Générale aux fins de permettre la distribution des fruits de la vente en tant que boni de liquidation, qui seront versés par le(s) liquidateur(s) dans la mesure où une telle distribution est autorisée par la loi, ce paiement devant être effectué par la Société sans délai après le paiement intégral des frais de transaction et autres frais et dépenses liés à la vente ainsi que toute autre obligation de paiement de la Société.

20.3. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Actionnaire dans la Société.

Général

Art. 21. Général.

21.1. Ces Statuts peuvent être modifiés à tout moment par l'assemblée des Actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité tels que prévues dans la Loi sur les Sociétés.

21.2. Il est fait référence aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et à tout contrat qui peut être conclu entre les Actionnaires de temps à autre (le cas échéant) et/ou la Société pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts.

Définitions

BidCo 1 signifie Marmolada S.p.A., une société de droit italien, enregistrée auprès du register de commerce de Milan, code fiscal 07938480964.

Target signifie Marcolin S.p.A., une société de droit italien, enregistrée auprès du registre de commerce de Belluno, code fiscal et numéro de TVA 01774690273."

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, l'Assemblée est clôturée.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.600,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. MOUTERDE, D. RICHY, A. ARMSTRONG-CERFONTAINE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57802. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005583/784.

(130005730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Austru S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 141.075.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth of November .

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Austru S.A. a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 26/28 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 141 075 (the Company).

The Meeting is chaired by Mrs Orietta RIMI, employee, residing in Luxembourg who appoints as Secretary Mr Gianpiero SADDI, employee, and as Scrutineer, Mrs Marilyn KRECKÉ, employee

(the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

I. It appears from the attendance list prepared and certified by the Bureau that 31.000 (thirty one thousand) shares with a par value of EUR 1,- (one euro) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company of EUR 31.000 (thirty one thousand euro) are duly represented at this Meeting. The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The shareholders are represented at the Meeting and the number of shares it holds is indicated on the attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the sole shareholder and the members of the Bureau.

The proxy form of the shareholders represented at the Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, The President of the General Assembly said that the shareholders intend to transfer its seat statutory and effective management from Grand Duchy of Luxembourg to Italy, via Traversa Nazario Sauro 1, Giulianova (TE) 64021, especially in forms and conditions laid down by Luxembourg law. In addition it is necessary to adjust the articles of the company to the Act of the new country of Headquarters.

A meeting dated September 20th, 2010 by Act of the undersigned notary approved the transfer in Italy of the company, under the condition precedent of the registration of the company in the trade registry of Luxembourg. This condition was not met, the present general meeting, bringing together the entire social capital, considering that this Assembly last September 20th, 2010 the resolutions are void and not encountered, has decided to meet again, and after to be regarded as properly constituted approves the statement of the President and after considering the various items on the agenda of the day, took, after deliberation, and by unanimous and separate vote for each of the resolutions below, the following resolutions:

1. Reports of the board of directors and of the statutory auditor;

2. Approval of the balance sheet, the profit and loss account as of December 31st, 2010 and as of December 31st, 2011 and allocation of the results;

3. Discharge to the directors and the statutory auditor;

4. Decision to be taken pursuant to art. 100 of the Law on Commercial Companies of 10 August 1915 regarding the continuation of the company.

5. Transfer of the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from, Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg to Giulianova (TE) Italy (the Transfer) and adoption of the Italian nationality by the Company;

6. Modification of the corporate denomination of the Company from “Austru S.A.” into “Austru S.r.L.” and undertaking to proceed to the restatement of the articles of association of the Company, to the extent necessary, so as to conform them to the laws of Italy;

7. Confirmation that the Company will, upon Transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without discontinuance or limitations;

8. Approval of the closing balance sheet of the Company as at November 15th, 2012;

9. Removal of the directors and the statutory’s auditor of the Company and discharge for the performance of their respective mandate;

10. Appointment of Mario Marini, to perform all acts and formalities in connection with the transfer of the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from, Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg to Giulianova (TE), Italy.

11. Miscellaneous

Thereupon, the appearing parties, represented as stated here above, requested the notary to record that:

First resolution

The reports of the board of directors and the statutory auditor are approved.

Second resolution

The Meeting approves the balance sheet and profit and loss account as per December 31st, 2010. The net loss for the period 2010 is 108.915,96 EUR. The Meeting decides to carry forward this loss to the next accounting year.

The Meeting approves the balance sheet and profit and loss account as per December 31st, 2011. The net result for the period 2011 is 694.548,99 EUR.

The Meeting decides to net off the cumulated losses through a partial renunciation to the shareholders’ loan, proportional to each shareholder participation to the capital of the ASTRU SA.

Third resolution

The Meeting gives discharge to the board of directors and the statutory auditor for the exercise of their mandates until December 31st, 2011.

Fourth resolution

The Meeting decides to continue the company’s operations notwithstanding the fact that the loss recorded in the company did exceed 75 % of its share capital.

Fifth resolution

The Meeting, composed of the following shareholders:

- GIUMA S.R.L., Via Traversa Nazario Sauro 1, I-64021 Giulianova (TE), c.f. n. 01740050677,
- Modena Capitale Finance S.p.A., Corso Vittorio Emanuele II nr. 41 - 41100 Modena (MO) P. IVA 02998780361
- Arofin SA via Nassa, 5 6900 Lugano, iscritta al registro di commercio CH-501.3.007.937-1/ c.f. 97 458 560 154
- Bertocconi Menconi Daniele, Flat 17 Falkland House, Marlons Road, London
- Sutter Stefano, 36 Ashburn Place Flat 4 - SW7 4JR London

resolves to transfer the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from, Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg to via Traversa Nazario Sauro, 1 Giulianova (TE), Italy, which shall become the Company’s registered office.

As a result of such transfer, the Company will henceforth be subject to the laws of Italy. The change of nationality and the transfer of the registered office, principal establishment and place of effective management of the Company will be carried out without interruption in the legal personality of the Company, under the condition precedent of the registration of the Company with the Italian Register Office.

Sixth resolution

The Meeting resolves to change the corporate denomination of the Company from “Austru S.A.” into “Austru Srl”.

The Meeting further undertakes to proceed to the amendment and restatement of the articles of association of the Company, to the extent necessary, so as to conform them to the laws of Italy,

so that from now on the Articles of Association of the Company in Italian language will read under coordinated form as shown in appendix A, that remain attached to the present deed after having been signed NE VARIETUR by the appearing persons and the notary,

Seventh resolution

The Meeting resolves to confirm that the Company will, upon Transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without any limitations or discontinuance. The Company will thus continue to own all its assets and liabilities incurred or entered into before the Transfer and change of nationality.

Eighth resolution

After the presentation of the interim accounts of the Company for the period ending on November 15th, 2012, which have further been prepared in accordance with Luxembourg accounting law and principles, the Meeting resolves to approve these accounts.

These accounts, after having been signed “ne varietur” by the sole shareholder represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Ninth resolution

The Meeting resolves to accept the removal of (i) the directors, namely Mr. Michele CANEPA, Mr Roberto DE LUCA and Mrs Valérie WESQUY and (ii) the statutory’s auditor of the Company, i.e. Global Trust Advisors S.A., with effect as of date of the general meeting of the shareholder of the Company which will be held in Italy to resolve the Transfer and to give them discharge for the performance of their respective mandate.

Tenth resolution

The assembly decides, after having deliberated, to entrust the administration of the company to 1 director, namely: Dott. Mario MARINI, born in GIULIANOVA (TE) on 30/10/1953 with address in GIULIANOVA (TE) VIA SANTA LUCIA 8 CAP 64021, cod.fisc.: MRNMRA53R30E058C, who will remain in function until the revocation and/or resignation, with the capacities fixed by the statutes.

Eleventh resolution

Thee assembly states that all the afore said resolutions were taken with effect as of date of the registration of the Company in Italy, said registration must be done before March 31, 2013.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mil douze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des actionnaires de Austru S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26/28 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141075 (la Société).

L’Assemblée est présidée par Mme Orietta RIMI, employée,

qui nomme comme secrétaire M. Gianpiero SADDI, employé.

L’assemblée désigne comme scrutateur Melle Marilyn KRECKÉ, employée.

(le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant le Bureau de l’Assemblée).

Les actionnaires sont représentés à l’Assemblée et le nombre d’actions qu’ils détiennent est indiqué sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le mandataire des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l’Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal et seront signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant été ainsi formé, le Président déclare et prie le notaire d’acter que:

I. Il ressort de la liste de présence préparée et certifiée par le Bureau que 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social votant de la Société qui est de EUR 31.000 (trente et un mille euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points de l'ordre du jour, reproduits ci-après, sans convocation préalable, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant acceptés de se réunir après examen de l'ordre du jour.

II. La liste de présence, signée par les actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La présidente de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à I-64021, Via Traversa Nazario Sauro 1, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

Une assemblée qui s'est tenue en date du 20 septembre 2010 par acte du notaire soussigné a approuvé le transfert en Italie de la Société, sous la condition suspensive de l'inscription de la Société dans le Registre de Commerce de Luxembourg.

Cette condition n'ayant pas été remplie, la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, considérant dès lors que les résolutions prises lors de cette assemblée du 20 septembre 2010 dernier sont nulles et non advenues, a décidée de se réunir à nouveau, et après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve l'exposé de la présidente et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du conseil d'administration et des rapports du commissaire.
2. Présentation et approbation des bilans et des comptes de profit et perte au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011 et affectation des résultats.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Transfert du siège social, du lieu principal d'établissement et du lieu de gestion effective de la Société du Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Giulianova (TE), Italie (le Transfert) et adoption de la nationalité italienne par la Société;
6. Modification de la dénomination sociale de la Société de "AUSTRU S.A." en "AUSTRU SRL" et engagement de procéder à la refonte des statuts de la Société, si nécessaire, afin de les rendre conformes aux lois de l'Italie;
7. Confirmation que la Société restera, dès le Transfert et le changement de nationalité, le propriétaire de tous ses actifs et passifs sans dissolution ou limitations;
8. Approbation du bilan de clôture de la Société au 15 Novembre 2012;
9. Révocation des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société et quitus accordé pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
10. Nomination d'un mandataire afin d'accomplir tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social, du lieu principal d'établissement et du lieu de gestion effective de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Giulianova, Italie;
11. Divers

Sur ce, les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire d'acter que:

Première résolution

Les rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

Deuxième résolution

Le bilan et le comptes de profit et perte arrêté au 31 décembre 2010 est approuvé. La perte de l'exercice s'élève à 108.915,96 EUR. L'assemblée décide de reporter la perte sur l'exercice suivant.

Le bilan et le comptes de profit et perte arrêté au 31 décembre 2011 est approuvé. Le bénéfice de l'exercice s'élève à 694.548,99 EUR.

L'assemblée décide de compenser les pertes reportées moyennant renonciation partielle à due concurrence d'une créance que les actionnaires ont vis-à-vis de la société.

Troisième résolution

Décharge est accordée aux administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats.

Quatrième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 100 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 août 1915, l'Assemblée décide de poursuivre les activités de la société et ce malgré le fait que les pertes cumulées sont supérieures à 75 % du capital au 31 décembre 2010.

Cinquième résolution

L'Assemblée, composé des actionnaires suivants, savoir:

- GIUMA S.R.L., Via Traversa Nazario Sauro 1, I-64021 Giulianova (TE), c.f. n. 01740050677,
- Modena Capitale Finance S.p.A., Corso Vittorio Emanuele II nr. 41 - 41100 Modena (MO) P. IVA 02998780361
- Arofin SA via Nassa, 5 6900 Lugano, iscritta al registro di commercio CH-501.3.007.937-1/ c.f. 97 458 560 154
- Bertocconi Menconi Daniele, Flat 17 Falkland House, Marlons Road, London
- Sutter Stefano, 36 Ashburn Place Flat 4 - SW7 4JR London

décide de transférer le siège social, le lieu principal d'établissement et le lieu de gestion effective de la Société du Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à I-64021, via Traversa Nazario Sauro 1 Giulianova (TE), Italie, qui deviendra le siège social de la Société.

En raison de ce transfert, la Société sera désormais soumise aux lois de l'Italie. Le changement de nationalité et le transfert du siège social, du lieu principal d'établissement et du lieu de gestion effective de la Société sera effectué sans dissolution de la personnalité juridique de la Société, selon la condition qui précède concernant l'immatriculation de la Société auprès du Registre d'Italie.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de "AUSTRU S.A." en "AUSTRU SRL".

L'Assemblée s'engage ensuite à procéder à la modification et à la refonte des statuts de la Société, si nécessaire, afin de les rendre conformes aux lois de l'Italie,

de sorte que dorénavant, les statuts de la société, en langue italienne, auront la version coordonnée telle que renseignée dans l'annexe A, laquelle, après avoir été signée NE VARIETUR par les parties comparantes et le notaire, restera annexée au présent acte.

Septième résolution

L'Assemblée décide de confirmer que la Société restera, dès le Transfert et le changement de nationalité, le propriétaire de tous ses actifs et passifs sans aucunes limitations et dissolution. La Société sera donc toujours propriétaire de tous ses actifs et passifs engagés ou conclus avant le Transfert et le changement de nationalité.

Huitième résolution

Après la présentation des comptes intermédiaires de la Société pour la période prenant fin le 15 novembre 2012, qui ont été préparés par ailleurs conformément aux principes et à la loi comptable de Luxembourg, l'Assemblée décide d'approuver ces comptes. Ces comptes, après signature "ne varietur" par les actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la révocation (i) des administrateurs, soit M. Michele CANEPA, M. Roberto DE LUCA et Mme Valérie WESQUY. et (ii) du commissaire aux comptes de la Société, soit Global Trust Advisors S.A., avec effet à compter de la date de l'assemblée générale de l'actionnaire de la Société qui sera tenue en Italie afin de décider du Transfert et de leur accorder quitus pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Dixième résolution

L'assemblée décide, après avoir délibéré, de confier l'administration de la société à 1 administrateur, à savoir: Dott. Mario MARINI, né à GIULIANOVA (TE) le 30/10/1953 et demeurant à GIULIANOVA (TE) VIA SANTA LUCIA 8 CAP 64021, cod.fisc.: MRNMRA53R30E058C, qui restera en fonction jusqu'à la révocation et/ou démission, avec les pouvoirs fixés par les statuts.

Onzième résolution

L'assemblée déclare que les résolutions qui précèdent sont prises avec effet à la date d'inscription de la société en Italie, laquelle devra intervenir au plus tard le 31 mars 2013.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu' à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, lesdites parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: O. Rimi, G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56976. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009970/254.

(130011361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Juno Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 133.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166903/11.

(120220601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Mode A3 Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3450 Dudelange, 17, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 154.609.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168098/9.

(120221517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Mikro Kapital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 137.073.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168092/9.

(120221486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Minoil Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 160.133.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168093/9.

(120221643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

North Star Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.807.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168147/9.

(120221341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Motion II German Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.075,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 112.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012168066/9.
(120221807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Motion II German Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.075,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 112.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012168067/9.
(120221808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

NT 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 87.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012168149/9.
(120221613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Olux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 152.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012168163/9.
(120222441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

P.D. & C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 118.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012168173/9.
(120222369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

P.F. Retail B, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 122.946.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012168174/9.
(120221716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

P.T.S. GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie.
R.C.S. Luxembourg B 108.257.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168175/9.

(120221136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Panoptic Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 116.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168179/9.

(120221498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Sea Horse Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 36.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168344/9.

(120221247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Sericom Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 154.783.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168351/9.

(120221644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Stabulum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 480.250,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 112.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168379/9.

(120221788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Stabulum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 480.250,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 112.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168380/9.

(120221789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

TB Metal, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Merttert, 1, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 110.871.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168408/9.

(120221815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Turquoise Finances (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 154.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168403/9.

(120222393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Turquoise Finances (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 154.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168402/9.

(120222392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Tectia Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.448.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168395/9.

(120222001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

The Glove Technology, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 161.184.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168397/9.

(120221702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Syneton Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8413 Steinfert, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 151.549.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168389/9.

(120221891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.